



Les décisions du Bureau en bref

16 avril 2025

Parc naturel régional du Pilat 16 avril 2025

Voici le résumé des principales décisions prises par le Bureau du Parc naturel régional du Pilat.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS ANIMÉES PAR LE PARC

- La Commission Éducation, sensibilisation et action culturelle s'est réunie le 17 février 2025. Le programme des Rendez-Vous de Mon Parc 2025 ainsi que la présence envisagée du Parc sur les fêtes se tenant dans les communes ont été finalisés. Le projet de rénovation de la scénographie de la Maison du Châtelet, pour lequel le Parc a mandaté un scénographe, a été relancé. Il a aussi été question de la résidence sur l'habitabilité « Super Rural » qui va se tenir du 16 au 18 mai à Saint-Sauveur-en-Rue et de l'avancée du travail sur le pôle manufacturier de Saint-Julien-Molin-Molette accompagné par le Parc.
- La Commission Aménagement et Paysages, dans sa séance du 10 mars 2025, a échangé sur l'avis sur le SCoT Sud Loire révisé, avis qui a été validé le 12 mars en Comité syndical. Le porter à connaissance réalisé par le Parc dans le cadre de la révision du PLU de Jonzieux a été présenté, ainsi que l'avancée des travaux du réseau d'urbanisme rural du Pilat.

Pour rappel, le Parc ne rend plus d'avis sur les permis de construire depuis le 1er janvier 2025. Les collectivités peuvent continuer de solliciter le Parc sur des dossiers spécifiques à titre de conseil (et non plus d'avis). Une formation pour les instructeurs ADS et les secrétaires de Mairie a été organisée le 15 avril pour les accompagner dans la prise en considération du cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales des PLU (nouveau nom pour l'article 11). Des séances d'analyse conjointe de certains projets de construction ou de rénovation sur l'aspect architectural peuvent être organisées entre le Parc et les instructeurs ADS des intercommunalités comme cela se fait déjà entre le Parc et Vienne-Condrieu-Agglomération.

DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Le Bureau a validé :

- La demande de financement auprès du Fonds pour l'Arbre pour l'animation en 2025 du label Haie par le Parc. Pour rappel, le Parc accompagne techniquement des projets de plantation de haies bocagères souhaitées par des agriculteurs volontaires. Afin de poursuivre le travail sur la qualité du réseau bocager du territoire, le Parc appuie également les agriculteurs sur la gestion du bocage existant, notamment à travers le Label Haie.
- La demande de subvention auprès de la Région (contrat de Parc) pour le renouvellement de l'opération Coup de pouce Climat sur la période universitaire 2025-2026. Un appel à manifestation d'intérêt auprès des Communes et Villes Portes sera lancé. Il s'agit de mobiliser une promotion d'étudiants en Master 2 Territoires et Transition sur un maximum de 4 communes afin de réaliser un diagnostic communal de vulnérabilité au changement climatique et d'envisager des pistes d'actions pour réduire cette vulnérabilité.
- La demande de soutien financier sur la mesure Appui à l'ingénierie du Fonds vert pour la mission paysage du Parc.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- ↳ la contribution financière du Parc pour le financement sur 2 années de l'animatrice de la Charte Forestière de Territoire du Pilat employée par Fibois42,
- ↳ le renouvellement de la convention, entre le Parc et la Ville de Saint-Étienne, au titre du Musée d'art et d'industrie pour le Conservatoire des savoir-faire artisanaux et industriels du Pilat,
- ↳ la convention de gestion administrative et financière de l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes au travers de laquelle le Parc du Pilat met à disposition 4 jours de travail de sa directrice pour cette gestion.

AVIS DU PARC

Le Bureau du Parc a rendu :

- Son avis sur le document cadre pour le photovoltaïque au sol élaboré par la Chambre d'agriculture de la Loire à la demande de l'État dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables.
- Son avis sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Julien-Molin-Molette en lien avec le développement de l'habitat léger.

ÉCHANGES DIVERS

- L'enquête publique relative au projet de charte révisée du Parc s'est terminée le 11 avril à 17h00. 141 contributions ont été déposées.
- Toujours dans le cadre de la révision de la Charte, une rencontre entre les techniciens de la Région et des 4 Départements a eu lieu le 15 avril pour avancer dans la préparation des futurs statuts du Parc.

PROCHAINES DATES DE RÉUNION DE BUREAU

- 14 mai 18h
- 11 juin 18h
- 2 juillet 18h



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr